



VERSAILLES



TOURNAGE / CAPTATION

LE MARDI 30 JUIN 2026

DE 7H À 23H59

DIRECTION DES DEPLACEMENTS
ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

Date d'effet : 30/06/2026

CD / CLB

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° A 2026/1064

Captation à l'Opéra Royal - Interdiction temporaire de stationnement
Rue des Réservoirs

LE MAIRE DE LA VILLE DE VERSAILLES,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° D 2026.03.4 du 20 mars 2026 du Conseil municipal concernant les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire, prévues à l'article L 2122-22 du code susvisé,

Vu l'arrêté n° A 2026/458 du 20 mars 2026 donnant « délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles – Mandature 2026 »,

Vu le code de la route,

Vu le règlement général de la circulation sur la voie publique à Versailles,

Considérant la demande formulée par **la société FUTUR ANTERIEUR PRODUCTION** – 2 rue Ferdinand Flocon 75018 Paris en vue d'effectuer la captation d'un événement à l'Opéra Royal,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures restrictives en matière de stationnement à cette occasion,

ARRÊTE

Article 1 : **Le stationnement** des véhicules de toute nature **est interdit le mardi 30 juin 2026 de 7h à 23h59** :

Rue des Réservoirs, chaussée axiale, côté des numéros impairs, à hauteur du n° 3 vers la place Gambetta sur une longueur de 4 places de stationnement.

Article 2 : Seront considérés comme gênant la circulation, au sens de l'article R 417-10 du Code de la Route, les véhicules en infraction avec les dispositions de l'article 1 du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans le délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : M. le Directeur Général des services de la Ville et M. le commissaire général, chef de la circonscription d'agglomération de Versailles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À l'Hôtel de Ville, le 8 juin 2026